

Master 2 - Mention Droit public et droit privé - Parcours JURISTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

REFERENCE : 42PB539J

Apprentissage CFA du SUPERIEUR

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2021/2022

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
UFR Droit, Sciences Economiques et Politiques Responsable pédagogique Philippe JUEN Maître de Conférences philippe.juen@u-bourgogne.fr	Assistant(e) de formation Elodie GALIMARD / Tél : Ingénieur de formation Amélie GHIRARDI / Tél : Adresse de contact formation.continue-droit@u-bourgogne.fr

OBJECTIFS

Les collectivités territoriales recherchent des juristes qualifiés chargés d'assurer la maîtrise du risque juridique inhérent à l'extension de leurs domaines de compétences ; les cabinets d'avocats recherchent des spécialistes d'un droit local devenu en quelques années une source majeure du contentieux ; les partenaires locaux, publics comme privés (établissements publics, SEM, entreprises...), recherchent des collaborateurs capables de faire le lien avec les collectivités. Les débouchés se situent donc aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

Cette demande reste aujourd'hui croissante. Déjà, les élus locaux anticipent les départs en retraite ; entre 2005 et 2015, 38% des 1,5 millions d'agents territoriaux devraient avoir quitté leurs fonctions. Mais il ne s'agit pas seulement d'assurer la relève. Les nouvelles compétences transférées par l'Etat dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ont déjà représenté 130 000 fonctionnaires et 13 Milliards d'euros, réclamant un renforcement du corps administratif local. Depuis, la succession de réformes depuis la loi du 16 décembre 2010 et l'acte 3 de la décentralisation nécessite des juristes capables d'accompagner les profonds changements imposés par l'Etat, de la carte territoriale à la mutualisation des services.

Le Master Juriste des collectivités territoriales apporte une réponse à ces besoins, formant des juristes de haut niveau, capables d'avoir un rôle de conseil interne au sein de leur organisation, de rechercher des solutions juridiques en cas de contentieux et d'être des interlocuteurs pertinents aux côtés des élus et responsables, à l'occasion de négociations contractuelles et de l'élaboration d'actes juridiques complexes.

PUBLIC

Cette formation est accessible en contrat d'apprentissage pour les moins de 30 ans.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

PRE-REQUIS

1ère année Master Droit et A.E.S., mention droit public, ou autres formations françaises ou étrangères semblables, et toutes personnes justifiant de titres universitaires ou d'acquis professionnels équivalents (VAE) afin de favoriser un brassage fructueux des expériences.

La capacité d'accueil du M2 JCT est fixée à 20 étudiants. Des dérogations pourront être accordées pour des étudiants bénéficiant d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage

FORMATEURS

Enseignants-chercheurs de l'Université de Bourgogne Franche Comté

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les enseignements se déroulent de début octobre à fin mars sur le site universitaire de Dijon. Un premier ensemble, d'octobre à décembre, regroupe les différentes matières relatives au "cadre juridique de l'action des collectivités territoriales" (UE1), dispensées sous la forme de cours et de séminaires par des universitaires et des professionnels.

Le deuxième ensemble, de janvier à mars, regroupe les matières qui composent "les domaines de l'action des collectivités territoriales" (UE2), sous la même forme que ceux de l'UE1.

Ces divers enseignements sont sanctionnés par des épreuves écrites ou orales.

Les étudiants suivent leur alternance auprès de collectivités territoriales, de cabinets d'avocats ou de conseils, d'entreprises en relation avec les collectivités territoriales, etc.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Tutorat pédagogique

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Bibliothèque de travail thématique

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Sélection sur dossier et entretien éventuel. Les critères d'examen des candidatures sont les suivants :

- Qualité du dossier universitaire : notes obtenues dans les matières fondamentales en rapport avec le diplôme, régularité des résultats, obtention de mention
- Expérience professionnelle : stages et/ou emplois en rapports avec le diplôme
- Adéquation du parcours antérieur à la formation sollicitée
- Cohérence intrinsèque du projet professionnel
- Adéquation du projet professionnel avec le diplôme
- Démonstration d'une connaissance du milieu des collectivités territoriales
- Maîtrise de compétences particulières (anglais, informatique...)
- Activités associatives témoignant d'un dynamisme particulier dans des activités collectives
- Démonstration d'un savoir-être et d'une motivation particulière lors de l'entretien
- Obtention d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage
- Pré-sélection par une commission pédagogique composée du Directeur du diplôme et d'un enseignant-chercheur intervenant dans le diplôme
- Sélection sur entretien devant un jury composé du Directeur du diplôme et d'un enseignant-chercheur intervenant dans le diplôme.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université
<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/ODF-referentiel-etudes-lmd.pdf>

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

- Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les diplômés se caractérisent par la détention de compétences générales d'encadrement : maîtrise des fondements juridiques et des évolutions du droit des collectivités territoriales ; capacité de résolution d'un problème juridique complexe ; capacité de direction, de travail en équipe, de pédagogie.

Les compétences acquises sont les suivantes :

- rédaction d'actes administratifs unilatéraux et de contrats administratifs ;
- rédaction de contrats de droit privé ;
- passation de contrat de commande publique (définition des besoins, rédaction d'un appel d'offre, suivi des procédures...)
- conseil juridique et assistance aux élus locaux et aux administrés ;
- contrôle de légalité ;
- instruction de toute demande des administrés (instruction de permis de construire...)
- sécurisation juridique des activités d'une collectivité publique (assurance, responsabilité) ;
- défense de la collectivité publique dans les procédures contentieuses ;
- définition et conduite d'un projet de développement local ;
- gestion du personnel d'une collectivité publique ;
- gestion d'un budget d'une collectivité publique ;
- gestion du domaine d'une collectivité publique.

- Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le suivi et l'analyse de la carrière des diplômés du master JCT témoigne d'un important taux de placement, lequel est assez rapide puisque la plupart des diplômés ont un emploi en rapport avec la formation dès la première année et que le taux de placement est de 91% lors de l'enquête réalisée deux ans après.

Les débouchés privilégiés sont ceux, naturels, au sein de collectivités territoriales et groupements, à des niveaux très variés, de rédacteur territorial à attaché territorial, par contrat ou par concours, et pour des fonctions également diverses, de chargé de mission, chef de service, à directeur général des services (DGS), voire directeur de cabinet.

D'autres diplômés ont fait le choix d'exercer dans des structures connexes ou comparables, en administration centrale ou déconcentrée (dans le cadre du concours des IRA) ainsi que dans la fonction publique hospitalière, ou encore dans des entreprises (notamment SEM) en rapport avec les collectivités.

D'autres ont préférés, avec succès, poursuivre leurs études et passer le concours d'avocat, ce qui leur permet de présenter un profil encore original au sein du corps des avocats, davantage orienté vers le droit privé.

D'autres ont fait le choix de faire une thèse pour poursuivre leurs études et tenter le concours de Maître de conférences en droit public.

D'autres, enfin, s'inscrivent à l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), afin de préparer au mieux les concours administratifs.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<https://ufr-dsep.u-bourgogne.fr/formations/masters/master-2-parcours-juriste-des-collectivites-territoriales.html>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr